

REGISTRE DE LA MÉMOIRE DU MONDE
LES ARCHIVES DE LA COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON

Réf. N° 2006-19

PARTIE A - INFORMATIONS ESSENTIELLES

1. RÉSUMÉ

Le nom « The Governor and Company of Adventurers of England trading into Hudson's Bay » (Compagnie marchande du Gouverneur et des aventuriers d'Angleterre à la Baie d'Hudson) est en général contracté en « Hudson's Bay Company » (HBC) ou même « The Bay », ce qui a pour effet de circonscire le territoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson à celui que lui conférait sa charte à l'origine, c'est-à-dire le bassin hydrographique de la Baie d'Hudson, connu sous le nom de « Rupert's Land » (Terre de Rupert). Nommé ainsi d'après le premier Gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson, le Prince Rupert du Rhin, ce territoire qui couvre un secteur équivalant approximativement à 1/12^e de la surface de la terre, ou à environ 40 % du Canada moderne, était, et demeure jusqu'à aujourd'hui, une des régions du globe les plus faiblement peuplées. En 1670, l'année où la Compagnie de la Baie d'Hudson obtint sa charte, l'importance économique de la Terre de Rupert venait du fait que, grâce à son climat froid, elle produisait de grandes quantités d'animaux à fourrure. Parmi tous ceux-ci, le plus précieux était le castor, dont le duvet pouvait être feutré et transformé en chapeaux imperméables, durables et à la mode.

La Compagnie de la Baie d'Hudson eut un impact profond sur les peuples indigènes des régions septentrionales de l'Amérique du Nord. La traite des fourrures entraîna une dépendance vis-à-vis des produits manufacturés. Certaines populations, surtout celles qui vivaient près de la Baie d'Hudson, adoptèrent un mode de vie centré sur les comptoirs et postes de la Compagnie et le mariage avec ses hommes. En 1812, la fondation de la colonie au confluent de la rivière Rouge et de la rivière Assiniboine (aujourd'hui Winnipeg, Manitoba) avec ses fermes, ses églises et ses écoles, a ouvert la voie à l'installation de colonies agricoles dans le Canada de l'Ouest. Les transformations intervenues après l'intégration de la Terre de Rupert au Canada en 1870, avec les vagues d'immigrants et une économie fondée sur l'urbanisation, l'agriculture commerciale et l'extraction des ressources naturelles, eurent un impact encore plus grand que le commerce des fourrures sur les peuples indigènes du Canada. La Compagnie de la Baie d'Hudson a joué un rôle important dans ces transformations, en raison de ses activités de distribution marchande dans les villes et de ventes de terres agricoles ainsi que de terrains urbains. Avec ses archives, la compagnie continue aujourd'hui encore à jouer un rôle important dans la vie des peuples autochtones du Canada. Elles constituent une source reconnue de documents historiques pour un peuple réputé sans histoire écrite. Elles servent abondamment aux chercheurs dans les affaires concernant les droits des autochtones et les revendications territoriales.

La création et la conservation des documents faisaient partie intégrante de la vie professionnelle de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui, avec le temps, amassa donc autant d'archives documentaires que possible sur ses activités. C'est grâce au comportement à cet égard exemplaire de la Compagnie de la Baie d'Hudson qu'une telle masse d'archives a été accumulée, fournissant une ressource abondante qui permet d'étudier le développement d'une compagnie sur une longue période et son rôle dans la formation du Canada en tant que nation. Ce fait, ajouté à la portée

multinationale de ses activités commerciales pendant trois siècles, donne à ses archives une importance internationale.

2. *INFORMATIONS SUR L'AUTEUR DE LA PROPOSITION*

2.1 Gordon Dodds, archiviste du Manitoba

2.2 Relation avec l'élément considéré du patrimoine documentaire

Les Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson appartiennent à la province du Manitoba. Elles sont abritées par les Archives du Manitoba (qui dépendent du Département de la culture, du patrimoine et du tourisme du Manitoba). M. Dodds est le directeur des Archives du Manitoba.

2.3 Personne(s) à contacter

Gordon Dobbs
Archiviste du Manitoba
130-200 Vaughan St.
Winnipeg MB R3C 1T5
(204) 945-6140, fax : 204 948-2008

Maureen Dolyniuk
Directrice des Archives de la Hudson's Bay
Company
Archives du Manitoba
130-200 Vaughan St.
Winnipeg MB R3C 1T5
(204) 945-2620, fax : 204 948-3236

3. *IDENTITÉ ET DESCRIPTION DE L'ÉLÉMENT DU PATRIMOINE DOCUMENTAIRE*

3.1 Nom et identification de l'élément

Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson
Archives du Manitoba
200 Vaughan St.
Winnipeg MB R3C 1T5

3.2 Description

Les documents d'Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson pour la période allant de 1670 à 1920 ont été sélectionnés en vue d'une proposition d'inscription au Registre de la Mémoire du monde pour les raisons suivantes : l'année 1920 a marqué le 250^e anniversaire de la Compagnie de la Baie d'Hudson, il semblait donc que ce soit une date limite appropriée, puisque la Compagnie continue ses activités et que ses archives ne sont pas closes ; en effet, c'est en 1920 qu'en commémorant son anniversaire, la Compagnie a commencé à se consacrer à son histoire et à développer ses archives. De plus, cette date permet d'inclure les « Affaires du Gouvernement français » qu'on peut considérer comme la dernière entreprise impériale de la Compagnie de la Baie d'Hudson. À partir de ce moment-là, la Compagnie a orienté de façon croissante ses activités sur le Canada et la grande distribution. Ce processus a été long mais, dans les années 1990, la Compagnie de la Baie d'Hudson était devenue, si l'on excepte son passé remarquable, une chaîne de grands magasins semblable aux autres.

4. JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE/ ÉVALUATION PAR RAPPORT AUX CRITÈRES DE SÉLECTION

4.1 L'authenticité est-elle établie ? (voir 4.2.3)

Oui, elle l'est. Les archives sont restées continuellement en possession de la Compagnie de la Baie d'Hudson et ont été amassées par la Compagnie durant les 300 premières années de son activité (1670-1974). Elles ont été transférées pour dépôt aux Archives du Manitoba en 1974 et offertes au Manitoba par la Compagnie en 1994. En 1993-1994, une équipe d'experts internationaux a examiné la collection pour en déterminer la valeur monétaire à la satisfaction de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada.

4.2 L'intérêt universel et le caractère unique et irremplaçable sont-ils établis ? (voir 4.2.4)

Oui. La Compagnie affrontait les problèmes des grandes distances sur lesquelles s'étendaient ses activités et de la diversité des conditions locales en tenant un registre scrupuleux des informations. Les Archives de la Compagnie des Indes orientales sont les seules qui puissent se comparer à cette collection. Pendant deux siècles, la Compagnie de la Baie d'Hudson n'a pas seulement mené des activités commerciales, elle a également fait fonction de gouvernement. Ses registres couvrent toute une variété d'aspects de la vie ; les documents comprennent des revues médicales, des journaux de bord, des cartes, des peintures, des photographies, des données scientifiques, des feuilles de recensement, des lexiques de langues aborigènes, des informations sur les coutumes de chasse et les activités commerciales. Ils éclairent d'importants côtés de l'histoire culturelle et sociale du Canada. Leur continuité sans précédent permet aux historiens et aux chercheurs de saisir et de comparer les positions et les points de vue dans toutes les perspectives d'une même entreprise (avec les archives du siège de Londres, des centres régionaux nord-américains et de comptoirs de commerce isolés à travers toute l'Amérique du Nord).

4.3 Un ou plusieurs critères(a) de l'époque,(b) du lieu, (c) des personnes (d) du sujet et du thème, (e) de la forme et du style sont-ils satisfaits ? (voir 4.2.5)

(a) L'époque

Les Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson retracent son histoire depuis sa création en 1670, ainsi que l'histoire du commerce des fourrures, de l'exploration de l'Amérique du Nord, du développement du Canada en tant que nation et de la croissance des affaires canadiennes de la Compagnie (commerce de détail ou de gros, biens fonciers et ressources naturelles) jusqu'au XX^e siècle.

(b) Le lieu

Les archives documentent les activités de la Compagnie s'étendant sur deux continents et trois nations. La Compagnie de la Baie d'Hudson animait des comptoirs de commerce de fourrures et des agences depuis Terre-Neuve jusqu'à l'île Vancouver et du Saint-Laurent jusqu'à l'Arctique. Dans les années 1800, la Compagnie faisait également du commerce dans le Nord-Ouest américain sur la Côte Pacifique ; ses expéditions dites du Pays du Serpent se sont sans doute enfoncées au sud jusqu'en territoire espagnol dans ce qui est aujourd'hui le Texas. La Compagnie avait aussi des comptoirs en Alaska et à Hawaii. Dans les années 1920, il existait des comptoirs de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans l'Extrême-Orient russe.

(c) Les personnes

Ces archives décrivent les communications entre les directeurs de Londres et les employés nord-américains, les fournisseurs, les fabricants de marchandises et les fonctionnaires du gouvernement, démontrant ainsi les difficultés rencontrées pour gérer une grosse entreprise sur un vaste territoire depuis un siège éloigné, et les canaux de communication et les relations nécessaires pour y parvenir avec succès. Elles révèlent les activités des marchands de fourrures dans la conduite des affaires avec les tribus autochtones à travers l'Amérique du Nord, les unions entre les marchands de fourrures européens et leurs épouses autochtones qui résultaient de ces contacts, et le rôle que jouait la Compagnie de la Baie d'Hudson en officialisant ces relations en l'absence de gouvernement ou d'institutions religieuses. Dans certains cas, elles fournissent le seul témoignage de l'occupation par les Premières Nations ou les métis, de leur culture matérielle, des échanges et de leur contribution à la formation du tissu économique et politique du Canada. Les archives retracent la solitude et les épreuves subies par les employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson travaillant dans des endroits isolés, des conditions précaires et des climats hostiles, la propagation des maladies et leur impact sur les populations autochtones et les activités de la Compagnie. Elles mettent en évidence un paysage changeant, à mesure que le commerce des fourrures cède la place au peuplement, au développement de l'agriculture et du commerce de détail, à l'émergence de villes et de bourgades se développant autour des comptoirs et des points de rencontre de la Compagnie, et le besoin naissant d'un gouvernement et d'un système juridique à mesure de l'avancée de la civilisation. Les registres révèlent les méthodes de sélection et de recrutement des employés, allant dans certains cas jusqu'à évoquer en détail leur existence avant et après leur service dans la Compagnie.

(d) Le sujet et le thème

Ces documents ont servi à étudier l'histoire des nations autochtones nord-américaines, pour établir les droits des autochtones et appuyer les revendications territoriales devant les tribunaux, ainsi que l'évolution des techniques de négoce, de la comptabilité, du commerce de détail, de la cartographie, de l'exploration, de la photographie, de l'environnement et du climat, de la généalogie, de la maladie, de la médecine, des mathématiques, de l'astronomie, de la biologie, de la zoologie, de la géologie des recherches sur le pôle Nord, de même que l'histoire des navires et de la navigation, l'histoire naturelle, la littérature anglaise, l'histoire de l'art et la sociologie.

(e) Forme et style

- Ces registres illustrent l'évolution technologique des méthodes de consolidation de la papeterie. Par exemple, il apparaît que différentes techniques ont été utilisées selon les époques pour relier les documents et fabriquer du papier. L'examen des documents eux-mêmes livrera des informations permettant de documenter l'histoire de la reliure (notamment de style britannique).
- Les cartes dessinées d'après les informations données par des Autochtones (comme celles qu'a établies Peter Fidler) montrent les différences de vision du monde et de conception de l'espace qui les séparent de celles que dessinaient les cartographes européens.

4.4 Des problèmes de rareté, d'intégrité, de menace et de gestion sont-ils associés à l'élément considéré ? (voir 4.2.6)

Oui.

Rareté

Ces archives constituent l'exemple rare d'un système étendu d'archivage d'entreprise toujours actuel et montrant les activités quotidiennes d'une grande société travaillant dans une région très vaste en des centaines de lieux, sur une période de trois siècles, dont la plupart des documents ont survécu. Il existe des exemples de reliures en vélin, de parchemins et de cartes dessinées sur des peaux de bêtes traitées spécialement, qui sont des témoignages uniques du lieu et de l'époque de leur création.

Intégrité

Ces documents ont subi un certain degré d'altération et de dommage en raison de leur ancienneté et de leur manipulation au cours du temps, bien que la majeure partie des archives d'origine soit en très bon état et soit accessible aux chercheurs et au personnel dans sa forme originale. Tous les documents jusqu'à 1904 ont été enregistrés sur microfilms, certains même jusqu'en 1940, et le programme mis en place pour les filmer se poursuit. Le microfilm est une solution de rechange pour la consultation de documents fragiles.

Menace

La collection n'est sous le coup d'aucune menace apparente pour sa survie. Elle est abritée dans un environnement stable, avec contrôle climatique et systèmes de sécurité et de protection. La sécurité est assurée grâce à un système de surveillance de l'environnement, des programmes de traitement, des mesures de sécurité des bâtiments et un personnel formé à la manipulation et au traitement des documents. Dans l'éventualité d'une menace physique, on a mis en place un plan d'urgence en cas de catastrophe (voir la pièce jointe C).

5. INFORMATION JURIDIQUE

5.1 Propriétaire de l'élément du patrimoine documentaire (nom et coordonnées complètes)

Gouvernement du Manitoba
c/o les Archives du Manitoba
130-200 Vaughan Street
Winnipeg MB R3C 1T5
Gordon Dodds, Archiviste du Manitoba
(204) 945-6140, adresse électronique : gdodds@gov.mb.ca

5.2 Dépositaire de l'élément du patrimoine documentaire (Nom et coordonnées complètes, si le dépositaire n'est pas le propriétaire)

5.3 Statut juridique

(a) Régime de propriété

Le Gouvernement du Manitoba est le dépositaire de ce bien public dont il assure la gestion.

(b) Accessibilité

Les documents sont accessibles au public sur place, dans les locaux de la Salle de Recherche, et à distance, grâce au prêt des microfilms. Le personnel est susceptible de mener des recherches limitées pour les personnes n'ayant pas la possibilité de venir sur place et d'envoyer sur demande des informations par lettre ou courrier électronique. La description des documents est disponible sur Internet (<http://www.gov.mb.ca/hbca>). L'étude d'un programme de numérisation à grande échelle est en cours et un projet pilote de numérisation commencera en 2005-2006 pour assurer la disponibilité de matériel sélectionné sur Internet. Les règles de non-communicabilité s'appliquent aux archives de moins de 30 ans pour la plupart des documents, et pour celles qui concernent le personnel, de moins de 50 ans. Dans certaines circonstances, une autorisation spéciale de consulter les documents d'accès restreint peut être accordée par le personnel habilité des archives.

(c) Droit d'auteur

Le droit d'auteur a été transféré au Gouvernement du Manitoba lors de la donation des archives en 1994. Il existe certaines exceptions, lorsque le droit d'auteur appartient à des photographes individuels, des donateurs ou leurs parents en ce qui concerne certaines collections privées, en dehors du monde de l'entreprise. Les propriétaires du droit d'auteur et leurs droits sont généralement identifiables grâce à la loi canadienne sur le droit d'auteur.

(d) Administration responsable

La garde et la sécurité des documents de la Compagnie de la Baie d'Hudson sont placées sous la responsabilité des Archives du Manitoba. Les Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson sont une composante distincte au sein des Archives du Manitoba, disposant de son propre personnel et de ses propres locaux. Ce personnel comprend neuf archivistes professionnels et un conservateur. Les Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson ont également accès aux services de deux conservateurs supplémentaires du Service de préservation. Il y a de plus quatre postes de soutien et un poste para-professionnel. Le gérant des Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson rend compte directement à l'Archiviste du Manitoba. Les Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson sont régies par la Loi sur les archives et la tenue de dossiers (2003) et l'accord de donation passé en 1994 entre la Compagnie de la Baie d'Hudson et la province du Manitoba.

(e) Autres éléments

Inexistants.

6. PLAN DE GESTION

6.1 Existe-t-il un plan de gestion de l'élément documentaire ?

- Oui.

7. CONSULTATION

7.1 Rendre compte de la consultation (a) du propriétaire du patrimoine ; (b) du dépositaire (c) de votre comité national ou régional de la Mémoire du monde au sujet de la proposition d'inscription.

Cette proposition d'inscription a été établie pour le compte du propriétaire de l'élément du patrimoine documentaire (la province du Manitoba) par le dépositaire, les Archives du Manitoba, et en consultation avec :

David Walden
Secrétaire général
de la Commission canadienne pour l'UNESCO
350 Albert Street, P.O. Box 1047
Ottawa, ON K1P 5V8
Canada
Téléphone (613) 566-4414 ou 1-800-263-5588
Fax (613) 566-4405
Adresse électronique : David.walden@unesco.ca

Ian Wilson
Bibliothécaire et Archiviste du Canada
395 Wellington Street
Ottawa, ON K1A 0N4
Canada
Téléphone : (613) 996-5115 ou
1-866-578-7777 (numéro gratuit au Canada et aux États-Unis d'Amérique)

Terry Cook
Clio Consulting and
Archival Studies Program
University of Manitoba
2138 Hubbard Crescent
Ottawa ON K1J 6L2
Téléphone : (613) 749-3957
Adresse électronique : tcook3957@rogers.com

Joan van Albada
Secrétaire général du CIA
Conseil international des Archives
60 rue des Francs-Bourgeois 75003 Paris, France
Téléphone : 33 1 40 27 63 49
Fax : 33 1 42 72 20 65

PARTIE B - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8. ÉVALUATION DES RISQUES

8.1 Préciser la nature et l'étendue des menaces auxquelles l'élément du patrimoine est exposé (voir 5.5)

Noter en particulier la section 5.5 des *Principes directeurs* et décrire les risques ou menaces.

Les conditions environnementales à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment :

- À l'intérieur du bâtiment de dépôt (voir la pièce jointe B, p. 4)
- À l'extérieur du bâtiment de dépôt - des niveaux de gaz atmosphériques nocifs négligeables.

L'état matériel des documents (par exemple la méthode de stockage, la qualité de l'emballage) :

- La plupart des techniques de stockage et des matériaux employés pour l'emballage sont ou vont être conformes aux critères de conservation internationaux (pour une description détaillée des bâtiments de dépôt, voir la pièce jointe B, p. 3-4).

9. ÉVALUATION DE LA CONSERVATION

**9.1 Donner des précisions sur les conditions de conservation de l'élément documentaire
(voir 3.3)**

La conservation et son contexte général sont exposés en détail dans le plan de gestion des Archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

PARTIE C - SOUMISSION DE LA PROPOSITION

La proposition d'inscription est soumise par :

(Nom en majuscules) :

(Signature) : (Date) :